

**Note de mobilité 2016**  
**LES ELUS DU SNETAP-FSU OBTIENNENT**  
**LE MAINTIEN DE TOUS LES POSTES DE CPE**

**Lors de la diffusion de la note de mobilité 2016 il est apparu que de nombreux postes de CPE ne figuraient ni vacant ni susceptible d'être vacant.**

**Des "oublis" qui n'en étaient pas puisque clairement l'administration prévoyait la suppression de ces postes en cas de mouvement des titulaires.**

**Le Snetap-FSU et ses élus paritaires ont obtenu que l'ensemble de ces postes menacés soient rétabli dans l'additif à paraître ce jeudi ou demain vendredi.**

Le Snetap-FSU avec ses élus paritaires est intervenu mercredi 16 décembre auprès de la DGER pour dénoncer les suppressions de postes de CPE envisagées par l'administration. Il s'agissait de réduire la dotation de certains établissements de 2 postes de CPE à un seul.

Ils ont rappelé l'absence de création de postes de CPE depuis 3 ans dans l'enseignement agricole public, alors que dans la même période le ministère se targuait d'avoir rétabli des centaines de postes.

Lors d'une rencontre avec la Sous-direction "des établissements, des dotations et des compétences" le Snetap-FSU et ses élus paritaires ont exigé un moratoire sur les fermetures envisagées de postes de CPE car nul ne peut nier que les besoins en matière de suivi d'élève, d'encadrement éducatif, de promotion et d'apprentissage des valeurs de la République, qui sont l'apanage de la fonction de CPE, n'ont cessé d'augmenter au cours de ces derniers mois.

**Malgré les très fortes réticences de la DGER sur un certain nombre de postes, le Snetap-FSU a finalement obtenu le maintien de la totalité de ceux-ci.**

Le Snetap-FSU a aussi rappelé la nécessité d'un examen, lycée par lycée, des dotations actuelles par rapport à la dotation préconisée par la future note de service des dotations en personnels vie scolaire, en regard des effectifs et de leur évolution.

Un groupe de travail sera mis en place au printemps 2016 sur cette question.

Paris le 17 décembre 2015